

## **TECHNOLECTE** [terminologie, analyse du discours]

De *techno-* (du grec *tekhnê*, « art, métier, procédé »), et *-lecte* (sur *dialecte*, du grec *dialektos*). Un technolecte se définit le plus souvent comme une « langue de spécialité » parlée au sein d'une communauté technique et scientifique bien déterminée, autrement dit une « langue » employée, à l'oral comme à l'écrit, dans une situation de communication où se transmettent des informations relevant d'un champ d'expérience particulier.

La spécificité linguistique d'un technolecte est censée être garantie par l'usage qui est fait du vocabulaire, par le système lexical adopté, et, d'une façon générale, par la terminologie, qui témoigne de représentations conceptuelles et cognitives propres à cette communauté.

Les fondements d'un technolecte sont donc d'ordre extralinguistique, et la variation observée par rapport à la langue dite « ordinaire » ne saurait en toute rigueur recevoir la dénomination de *langue*, car ces spécificités linguistiques ne sont en fait que des particularités discursives. Le technolecte des études philosophiques, juridiques ou médicales ne met aucunement en œuvre un système linguistique nouveau. Il ne fait qu'exploiter celui de la langue dans laquelle il s'exprime.

On ne peut pas davantage tenir ce qui est visé par le terme de *technolecte* pour un « sous-système linguistique » qui exploiterait, comme le déclare l'ISO à propos de la notion de langue de spécialité, une terminologie visant la non-ambiguïté de la communication. Il n'existe pas de sous-système linguistique (ce que rappelle fort pertinemment Pierre Lerat dans *Les Langues spécialisées*, PUF, 1995), et la variabilité des désignations ne saurait être interprétée comme la modification du système fondamental de la langue où elle s'observe.

Si l'on veut rendre le terme de *technolecte* véritablement opératoire, il convient de le définir comme un *discours spécialisé*, caractérisé par l'usage qui est fait d'une langue dans une situation de communication spécifique, et au sein d'une communauté technique et scientifique déterminée.